



ILCEA

Revue de l'Institut des langues et cultures
d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie

3 | 2002

**Le facteur culturel dans la traduction des textes
pragmatiques**

Avant-propos

Élisabeth Lavault-Olléon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ilcea/772>

ISSN : 2101-0609

Éditeur

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2002

Pagination : 3-9

ISBN : 2-9515849-0-3

ISSN : 1639-6073

Référence électronique

Élisabeth Lavault-Olléon, « Avant-propos », *ILCEA* [En ligne], 3 | 2002, mis en ligne le 08 juin 2010, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ilcea/772>

Avant-propos

Les articles présentés dans ce troisième numéro des *Cahiers de l'ILCEA* (L'ILCE étant devenue ILCEA pour intégrer sa composante américaine) sont presque tous issus de communications données le 23 mars 2001 à l'occasion de la troisième journée d'étude sur la traduction organisée par le GREMUTS (Groupe de recherche multilingue en traduction spécialisée) à l'université Stendhal Grenoble 3. Le GREMUTS est l'un des centres de recherche fédérés par l'ILCEA (Institut des langues et cultures d'Europe et d'Amérique) au sein de l'UFR de Langues de l'université Stendhal sous la direction de Michel Lafon.

La traduction et la traductologie sont un des axes thématiques prioritaires définis par l'ILCE depuis 1999, et bien évidemment la raison d'être du GREMUTS.

Depuis sa création en 1995, l'objectif du GREMUTS est de stimuler et de valoriser les recherches fondées sur la pratique et l'enseignement de la traduction spécialisée et conduisant à une réflexion théorique sur les opérations de transfert linguistique, la didactique de la traduction et le rôle de la technologie dans cette activité. Représenté à l'université Stendhal par une formation spécifique en Langues étrangères appliquées qui débute en licence pour aboutir au DESS « Traduction spécialisée et production de textes multilingues » ouvert depuis 1992, l'enseignement de la traduction spécialisée est loin de susciter autant d'écrits que les exercices de thème ou de version à dominante littéraire qui sont la marque de l'enseignement universitaire des langues en France. Il est pourtant la seule voie véritablement professionnalisante pour des étudiants qui décident de devenir traducteurs aujourd'hui. C'est pourquoi il est essentiel d'enrichir constamment cet enseignement par une confrontation des différentes pratiques de traduction et un échange de vues sur les problématiques propres à chaque domaine de spécialité, sans pour autant négliger les grandes questions théoriques qui agitent le monde de la traduction et de la traductologie, car le GREMUTS accueille aussi des étudiants en thèse et en DEA « Études anglophones » au profil souvent plus littéraire.

C'est ainsi que le GREMUTS s'est penché en 1996 sur la variété des pratiques de la traduction spécialisée et sur « l'impératif de qualité en

traduction professionnelle»¹, puis en 1998 sur «le traducteur : de l'édition à l'université» avec une comparaison entre les pratiques professionnelles et les pratiques d'enseignement, tant en traduction spécialisée qu'en traduction littéraire (en collaboration avec le CERHIUS, le Centre d'études et de recherche des hispanistes de l'université Stendhal)².

Le présent numéro, consacré au facteur culturel dans la traduction des textes pragmatiques, est entièrement tourné vers la traduction spécialisée, ou plutôt les traductions spécialisées, tant on verra combien sont variées les questions soulevées par la pratique de la traduction dans des domaines aussi éloignés les uns des autres que sont le droit, la science, la politique ou la technologie.

Peut-être faut-il en premier lieu revenir sur le terme «textes pragmatiques» qui circonscrit notre champ de recherche. Cette appellation, proposée par Jean Delisle dès 1980³, désigne selon lui les textes «qui servent essentiellement à véhiculer une information et dont l'aspect esthétique n'est pas l'aspect dominant». Excluant clairement les textes littéraires ou sacrés, elle est à la fois plus générique que l'appellation «textes spécialisés» (limitative en ce qu'elle n'inclut pas les textes de la presse courante, par exemple) ou que l'appellation «textes techniques» (ambiguë du fait de sa forte connotation technologique). L'adjectif «pragmatique» implique que ces textes ont une application pratique dont l'aspect plus ou moins immédiat ou éphémère s'oppose à une certaine gratuité et à la pérennité du texte littéraire. Il renvoie également aux courants pragmatiques de la linguistique, qui mettent en avant l'énonciation, la situation de communication, les acteurs de la communication et ses effets.

L'une des caractéristiques des textes pragmatiques est l'effacement de l'auteur, très souvent anonyme ou négligé : c'est autant le cas pour les textes techniques de type opératoire (guides et modes d'emploi) ou les programmes informatiques, que pour les brochures de toutes sortes, les textes juridiques ou les articles de vulgarisation. Une autre caractéristique est leur fonctionnalité, intimement liée à leur finalité, à la «mission» qu'ils doivent remplir ou, pour citer les derniers développements théoriques d'outre-Rhin, à leur «skopos⁴» : d'où l'attention capitale

1. Voir notamment dans *ASp, La revue du GERAS*, n° 11/14, 1996, Université Bordeaux 2 : Chukwu Uzoma, «La fonction traduction en localisation logicielle»; Lavault Élisabeth, «Créativité et traduction spécialisée»; Wolosin Claudia «Problèmes de traduction posés par la siglaison dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication».

2. Voir *Les Cahiers de l'ILCEA*, numéro 1 – 1999, Université Stendhal (9 articles)

3. Delisle, Jean, *L'analyse du discours comme méthode de traduction : initiation à la traduction française de textes pragmatiques anglais*, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980.

4. Voir à ce sujet : Nord Christiane, *Translating as a Purposeful Activity — Functionalism*

prêtée au destinataire de la traduction plutôt qu'à l'auteur du texte source. Il s'agit dans la grande majorité des cas de traduction de type « cibliste » et non « sourcier »⁵.

Enfin une troisième caractéristique serait une certaine universalité, que l'on pourrait assimiler à une sorte de pauvreté culturelle, par ailleurs synonyme de transculturalité : qu'y aurait-il en effet de plus neutre, et de plus facilement transposable apparemment, qu'un mode d'emploi de machine à laver, une norme sur le transport des matières inflammables ou un article sur l'encéphalopathie spongiforme bovine, surtout si on les compare au dernier roman de Garcia Marquez ou de Pennac ?

C'est justement sur ce dernier aspect que porte le présent ensemble de recherches : une remise en cause, en quelque sorte, de la représentation qui considère le facteur culturel comme accessoire à la fonction communicative du texte dans la traduction des textes pragmatiques et tend par-là même à dévaloriser ce type de traduction. Les enseignants-chercheurs qui y ont contribué ont tous une activité professionnelle de traducteur et ils montrent que même dans des domaines de spécialité fort éloignés de la littérature, le texte à traduire porte les marques de son ancrage dans une culture d'origine plus ou moins différente de la culture réceptrice, que ce soit sous la forme d'implicites et d'allusions, ou sous des formes plus directes telles que le renvoi à des référents ou des notions appartenant uniquement à la culture source ou encore l'expression de relations sociales ou politiques propres à celle-ci. Si le facteur culturel existe dans ces textes, on rejoint alors la problématique plus large de la traduction de la culture, fondée sur un paradoxe indéniable : « depuis les temps les plus anciens, la traduction est l'un des moyens essentiels de la communication interculturelle, et l'un des modes majeurs du croisement des cultures. Il n'en reste pas moins vrai que le fait culturel, dans son essence, *résiste* fortement à l'opération de traduction... »⁶. La question fondamentale de l'intraduisibilité est autant liée aux différences qui existent dans la vision et la perception du monde inhérentes à chaque culture que dans le découpage de ce dernier par la langue. Plus les cultures sont éloignées, plus « c'est le concept même de traduction qui pose problème »⁷, ce qui apparaît ici notamment pour le

approaches Explained, Manchester : St. Jerome Publishing, 1997 ou Reiss, Katharina et Vermeer, Hans J., *Grundlegung einer allgemeinen Translationstheorie*, 2. Auflage, Tübingen : Francke, 1991.

5. Pour reprendre les termes désormais célèbres que Jean-René Ladmiral a définis dans « Sourciers et ciblistes », *Revue d'esthétique*, n° 12, 1986.

6. Voir Paul Bensimon, dans son introduction à *Traduire la culture, Palimpsestes*, 11, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1998.

7. Paul Bensimon, *op. cit.*

couple français-arabe où l'ultime stratégie proposée pour certains termes de droit est la translittération, c'est-à-dire la non-traduction.

Les articles présentés ici explorent cette problématique, en cherchant en premier lieu à déceler les indices d'une culture source dans le texte à traduire, puis à analyser les disparités entre la culture source et la culture cible que doit nécessairement reconnaître et traiter le traducteur, et enfin à proposer des stratégies traductives qui permettent au traducteur de franchir l'écart culturel et de jouer son rôle de médiateur dans la communication interculturelle qui sous-tend toute traduction. Emprunt, translittération, calque, explicitation, glose, adaptation, recreation, note explicative, équivalences de différentes natures, mais aussi neutralisation, personnalisation ou dépersonnalisation, voire « logification » : nombreux sont les procédés que les traducteurs expérimentés ont à leur disposition pour résoudre ces difficultés, chacun étant choisi en fonction des spécificités du couple de langues et de cultures en présence, de la finalité de la traduction et de son public.

Ce n'est pas un hasard si la majorité des articles (5 sur 9) traitent de la traduction de textes juridiques. Ce domaine de spécialité particulièrement vaste et diversifié, à la fois quotidien et hermétique, est plus que tous les autres marqué culturellement et de ce fait rétif à la traduction ; la question de l'intraduisibilité ou de la quasi-intraduisibilité de termes exprimant des notions étrangères au système et à la culture d'arrivée s'y pose de manière récurrente. « Le texte juridique, qui est généralement porteur de notions chargées d'histoire et de traditions, est particulièrement représentatif à cet égard » remarque Jean-Claude Gémard, auteur de nombreux ouvrages et articles sur la traduction juridique, qui ouvre le débat en plaçant d'emblée la réflexion à son plus haut degré. Car il s'agit bien de rappeler en premier lieu les liens complexes et indissociables qui unissent la langue à la culture, puis les propriétés et l'évolution du langage du droit ainsi que la nature du texte juridique, « produit d'une langue de spécialité mise en discours ». Riche de très nombreuses références indispensables, prenant en compte à la fois les contextes juridiques multiples et les contraintes linguistiques inhérentes à chaque situation, cet article nous conduit graduellement, tout au long d'une réflexion de jurilinguiste et de traductologue, à la discussion sur la nature et les variables de la notion clé « d'équivalence ». Cette notion est reprise par Malcolm Harvey qui met lui aussi en exergue la question fondamentale de l'intraduisibilité. C'est par un exposé particulièrement didactique et pragmatique que ce chercheur réfute la thèse de l'intraduisibilité du texte juridique, en analysant les avantages et les inconvénients de quatre grandes techniques (ou procédés) de traduction appliqués à divers types et situations de traduction juridique, à savoir l'équivalence fonctionnelle, l'équivalence formelle, la transcription et la traduction descriptive.

Ces deux premiers articles concernent le couple français-anglais, le premier du point de vue du traducteur francophone, le second du point de vue de l'anglophone. L'opposition entre deux systèmes aussi différents que la *common law* et le droit civil français rend la tâche du traducteur particulièrement difficile, tant les écarts culturels sont parfois considérables. Les trois articles suivants prolongent et ouvrent le débat en faisant intervenir d'autres couples de langues. En travaillant sur le couple espagnol-français, Setty Alaoui Moretti montre justement que les difficultés qui se posent au traducteur ne sont pas moindres lorsque les langues, les cultures et les systèmes de droit sont voisins : les risques d'interférences et de calques erronés sont en effet rendus plus aigus dans le cas de systèmes issus d'une origine commune mais ayant évolué différemment « tant au niveau de l'organisation du pouvoir judiciaire qu'au niveau des concepts et des termes juridiques fondamentaux, en apparence équivalents mais dont la signification diffère ».

Insistant sur les spécificités et les difficultés irréductibles de la traduction juridique, Maher Abdel Hadi plaide pour une nouvelle discipline, la juritraductologie, « qui cherche à déterminer les règles méthodologiques applicables à la traduction juridique ». Travaillant dans les couples de langues anglais-arabe et français-arabe, il montre les difficultés que rencontre le traducteur pour trouver des équivalences entre les droits anglosaxon, romain et arabe, notamment pour les termes institutionnels désignant les fonctions professionnelles dans les différents systèmes judiciaires ou encore les subdivisions administratives des États. Après avoir passé en revue les différentes stratégies permettant d'aborder des notions juridiques inconnues dans le système juridique de la langue d'arrivée, il prend nettement parti pour le procédé de transcription phonétique (ou translittération) qui évite au traducteur les risques d'interprétation et d'adaptation subjectives et lui permet de « rester un traducteur et non un pédagogue ».

L'article de Valéry Kossov traite à la fois de droit et de politique puisqu'il s'attache à démontrer les décalages culturels qui existent dans la perception de notions proches dans le droit public français et russe, notamment le concept de l'État, connoté différemment du fait de l'histoire politique distincte des deux pays. Mais il montre aussi comment les concepts ne cessent de se modifier en fonction de l'évolution politique, rendant ainsi la tâche d'autant plus complexe au traducteur. C'est dans le discours politique actuel que celui-ci peut percevoir la mutation des concepts de droit. La prise en considération du type de lecteur potentiel pour la traduction est alors indispensable pour déterminer et justifier la stratégie à adopter, qui sera souvent « la translittération ou la traduction descriptive du concept étranger ».

C'est l'article de Claire Allignol qui permet de quitter définitivement la sphère du droit, sans s'éloigner pour autant de la politique, puisqu'elle y analyse l'utilisation de la traduction dans la presse par une étude de cas particulièrement appropriée au facteur culturel : la façon dont la polémique déclenchée par le discours de Martin Walser en 1998 a été rapportée dans la presse française et allemande sans tenir compte des différences entre les référents culturels des lectorats allemand et français. Elle y montre comment « en traduction éditoriale, la conception sourcière de la traduction est visiblement trop réductrice » : une traduction littérale de mots et expressions isolés de leur contexte peut fausser un message, surtout lorsque celui-ci est particulièrement chargé d'émotions liées à l'histoire et à la culture, au vécu de toute une génération.

Le facteur culturel est également omniprésent dans les relations entre les hommes et les femmes, ainsi que chacun peut le ressentir en traversant l'Atlantique où triomphe le « politiquement correct » issu en grande partie de l'activisme des féministes nord-américaines. S'il existe là-bas une véritable école de traduction féministe, voire féminisée⁸, c'est que la remise en cause des comportements passe aussi par une redéfinition des usages langagiers. La féminisation du discours⁹, fondée sur le traitement équitable de l'homme et de la femme, du masculin et du féminin, repose sur un terme anglais spécifique, « gender », qui n'avait jusqu'à présent pas d'équivalent français dans son acception non grammaticale. Comment alors se sortir d'une traduction où le terme en question apparaît plus de cent fois ? Josiane Hay, traductrice pour l'OMS, nous expose le fruit de ses investigations autour de ce concept et la stratégie mi-figue mi-raisin qu'elle s'est résignée à adopter, faute d'une évolution terminologique officiellement validée.

Les deux derniers articles nous entraînent de la sociologie à la technologie. Élisabeth Lavault-Olléon traque les marques de la culture source nord-américaine dans des textes traitant d'informatique, depuis les logiciels proprement dits jusqu'aux ouvrages de vulgarisation, en passant par les guides d'utilisateurs et les consignes des guides de style fournis aux traducteurs. Elle y note en particulier l'imprégnation forte de la culture dans le style, marqué par la prise en charge affective du lecteur, même si l'auteur reste quasiment anonyme. Prenant en compte les dis-

8. Voir notamment les travaux de Luise von Flotow, *Gender and Translation. Translation in an Era of Feminism*, Manchester, St Jerome Publishing, 1997 ; « Le féminisme en traduction » in *Traduire la culture, Palimpsestes, 11*, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1998.

9. *Le Guide du rédacteur*, publié par le Bureau de la traduction (Ministère des travaux publics et services gouvernementaux du Canada, 1996) consacre un chapitre entier à cette question (p. 201-218).

parités culturelles entre les comportements de part et d'autre de l'Atlantique, le traducteur de tels textes procède généralement à une adaptation stylistique qui aboutit à «une modification du rapport auteur-lecteur, qui devient plus formel et plus neutre».

Patrick Bachschmidt, quant à lui, montre que la lisibilité du texte technique traduit de l'anglais vers le français est intimement liée à la prise en compte des disparités entre les modes de pensées des francophones et des anglophones. En approfondissant certaines notions clés présentes dans la stylistique comparée, notamment l'opposition entre la concrétude et l'abstraction, la juxtaposition et la subordination, l'implication et l'explicitation des rapports logiques, et en les illustrant par des exemples tirés de traductions techniques, il montre comment la cohérence et la fluidité du texte traduit est le fruit d'un «travail de logification, voire de recomposition» qui valorise nécessairement le traducteur technique.

La réflexion traductologique connaît depuis quelques années un tournant «culturaliste¹⁰» et les traducteurs, y compris les traducteurs spécialisés, ne peuvent que se réjouir de cette reconnaissance que leur tâche est bien autre que le seul transfert linguistique.

Les auteurs de ces articles montrent ainsi comment ils ont traité la résistance du fait culturel à la traduction, que l'on a plus coutume d'étudier dans les textes littéraires que dans les textes pragmatiques. Ils montrent que la traduction de ces textes est toujours possible, grâce à leur propre connaissance des faits culturels en présence, grâce à la diversité des stratégies qu'ils savent utiliser, jusqu'aux plus extrêmes, mais aussi grâce à l'inscription de ces textes dans une pragmatique axée sur la fonction du texte traduit et sur son destinataire.

Élisabeth Lavault-Olléon

10. Paul Bensimon, *op. cit.*